



COMPTE RENDU CTSA du 20 avril 2022 à 10 heures

Ordre du jour :

- 1-Approbation des PV des séances du 25 novembre 2021 et du 10 février 2022 ;
- 2-Requalification des emplois de la filière administrative : proposition du contingent attribué à l'académie entre les BOP 214 et 141 ;
- 3-Revalorisation indemnitaire en faveur des catégories C : proposition de répartition de l'enveloppe académique entre les BOP 214 et 141 ;
- 4-Présentation des projets d'évaluation des structures
- 5-Présentations diverses.

Présidente : Madame la rectrice
SGA : Monsieur POLARD
DRH : Madame CLEMENT
Chef de div DSM : Madame LAURET

Experts : M. SALLES (DAASEN)
M. VANDERBEKEN (directeur EAF (Ecole Académique de Formation))

Pour les Organisations Syndicales (OS) : UNSA Education, SNPTES, FSU, CGTR, FO

Secrétaire de séance : Mme Daniela SITALAPRESAD

Propos introductif de la Présidente :

-Le travail de requalification va se poursuivre. Le contingent de requalification de l'académie est de 19 supports soit la répartition suivante :

- Bop 141 EPLE (6 cat A et 3 cat B) ;
- Bop 214 Rectorat et DRAJES (6 cat A et 4 cat B) ;

La présentation de l'**Ecole Académique de Formation (EAF)** et du **Service de l'Ecole Inclusive (SEI)** répondent à 2 enjeux majeurs :

1-La formation qui est un sujet essentiel ; la création de l'EAF mettra en cohérence la formation de tous les personnels (titulaires, AESH, contractuels, les enseignants) cela entraine des changements sur la DIFOR.

2-La création du SEI mettra en cohérence la chaine de décision avec plus de lisibilité et des interlocuteurs identifiés.

Tout cela est fait avec transparence et équité

En fin de réunion il y aura une présentation des travaux au rectorat.



Lecture des propos liminaires : UNSA Education (voir annexe) et FSU

La présidente dit avoir entendu l'UNSA Education.

À la suite des divers échanges la Présidente apporte les réponses suivantes :

- 1- Il est important pour les agents d'avoir les informations, et qu'elle espère que nous avons noté depuis son arrivée, sa volonté de transparence et de discussion.
- 2- Les postes ne sont pas pour des gens précis, ce n'est pas ainsi qu'elle travaille, ni son équipe non plus.
- 3- Le SG sera remplacé en fin d'année scolaire, après un appel à candidature.
- 4- Concernant le DRH adjoint, la présidente laisse la parole à Mme la DRH qui nous indique que c'est en cours.

Point 1 : Approbation des PV des séances du 25 novembre 2021 et du 10 février 2022

Vote : Pour à l'unanimité

Point 3 : Revalorisation indemnitaire en faveur des catégories C : proposition de répartition de l'enveloppe académique entre les BOP 214 et 141

Présentation par M. POLARD

Il indique que l'enveloppe de l'académie est d'un peu plus de 160 000 euros (161 952€), dont la répartition est la suivante (49 000 €) pour les EPLE et (un peu plus de 110 000 €) pour le rectorat, ce qui permet une répartition de 400€ annuel pour chaque agent.

Soit **en moyenne** 4010,13 € annuel par agent.

Certains agents étaient à 3970 € annuel au lieu de 4000 €. L'académie a rajouté les 30 € pour qu'ils perçoivent les 4000 € annuel.

Tous les personnels de cat C auront +400 € annuels sur l'indemnitaire, sur la paye de mai avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Vote : Pour à l'unanimité

La Présidente nous indique que les points 2 et 4 sont liés et vont être débattus en même temps.

Point 2 : Requalification des emplois de la filière administrative : proposition du contingent attribué à l'académie entre les BOP 214 et 141

Le contingent de requalification de l'académie est de (-19 cat C) pour un repyramidage de (+12 cat A) et (+7 cat B).

Le principe de répartition suivant a été adopté :

Bop 141 EPLE (6 cat A et 3 cat B) ;

Bop 214 Rectorat et DRAJES (6 cat A et 4 cat B) ;



A la question du critère choisit pour répartir entre les académies, les 750 postes requalifiés au niveau nationale, l'administration nous précise que cette répartition est fonction de la taille de chaque académie. L'académie compte pour 0,2 d'où les 19 postes.
L'administration nous signale que ce nombre est important.

Il n'y a pas de suppression d'emploi, nous travaillons à schéma constant.

L'UNSA Education espère que les postes requalifiés en cat A, seront réservés à l'AENES et n'iront pas aux enseignants.

L'administration : Ce sont des postes de l'AENES mais il y a de nombreux dispositifs pour y accéder. Les requalifications entraînent une montée en compétence et de la formation.

L'inquiétude des OS sur le changement est légitime car il y a de l'humain, il faut accompagner pour que cela se passe bien.

La DRH nous indique que le travail porte sur les postes, il y a plusieurs modalités pour être sur ces postes :

- Concours
- Sortant IRA
- Liste d'aptitude (LA)
- Détachement (un enseignant peut demander son détachement sur un support A car il est en mobilité. A compter de 2022 il devra aller en formation dans un IRA et intègrera le corps des administratifs et deviendra attaché)

L'UNSA Education souhaite fortement que le repyramidage aille en direction de l'évolution des administratifs.

La DRH précise que cela augmente le pourcentage de LA qui va doubler cette année.

La présidente précise qu'il ne faut pas confondre avec les enseignants venus avec leur support (exemple la DAAC).

La DRH : indique qu'il y a des enseignants en reconversion qui peuvent être reclassés ensuite dans le corps des administratifs.

L'UNSA Education remercie l'administration pour le nombre de poste requalifié, mais demande une priorité pour les administratifs.

La présidente : nous ne pouvons pas exclure réglementairement un enseignant ayant appartenu à un autre corps.



Point 4 : Présentation des projets d'évaluation des structures

La rectrice annonce un vote unique sur les requalifications, L'EAF, le SEI

Présentation de l'Ecole Académique de Formation (EAF) par son directeur M. VANDERBEKEN (cf doc)

L'EAF est un service du rectorat

Les enjeux : structuration de l'offre en cycle parcours métier, au plus près des besoins, à terme il faudra labéliser des écoles en bassin pour déployer l'EAF dans le territoire.

Le service de la DIFOR disparaît au sens de division. L'EAF est organisée en 3 pôles :

- Pôle administratif et financier (diviser en 3 départements : 1^{er} Degré, 2nd Degré, Formation des cadres et ATSS)
- Pôle ingénierie de formation
- Pôle recherche

L'EAF va créer des nouveaux métiers d'où la nécessité de formation, car les gestionnaires deviennent des assistants d'ingénieur de formation.

Les OS s'inquiètent de cette réorganisation au fil de l'eau, en précisant ne pas être contre l'EAF. Il y a plus de missions avec une personne en moins. Il y a la suppression future d'un département en 2023 sur les 3 probables. Le personnel aura alors l'obligation de partir, d'aller vers la mobilité.

A l'origine la suppression devait porter sur un Cat A au lieu d'un Cat B

La présidente : la personne sera accompagnée, nous entendons votre attention sur l'humain

Le directeur de L'EAF : le volume des missions va diminuer, la mise en œuvre de FIL va être repensée. Le déploiement sera accompagné à la rentrée d'août. Il y aura un travail sur la dimension des postes. Le plan de formation doit être regardé sous le rapport « Affiché/Réalisé »

L'UNSA Education depuis le GT de 8 avril sur les sujets de l'ODJ, a été interpellé par les collègues en souffrance.

Avec un climat qui s'est dégradé, un mal être ambiant. Un climat de tension entre ceux qui pourraient rester et ceux qui pourraient partir. Si la DIFOR disparaît, il fallait mettre tout le monde sur la même ligne de départ.

Cela nous ramène à la réorganisation de la DFP. Le Projet bien qu'ayant abouti dans sa forme initiale, avait été retoqué en CTS car mal expliqué à ceux qui allaient en être les acteurs, s'il n'y a pas d'adhésion cela ne peut pas marcher. L'UNSA Education rappelle que la DIFOR a fortement participé à la réussite des collègues au cours des 5 dernières années.



Il suffit encore de regarder le nombre d'admissible cette année au concours d'attaché. On apprend aujourd'hui (ce qui ne nous a pas été signalé en GT) que les gestionnaires vont devenir des assistants des ingénieurs de formation (c'est un nouveau métier). C'est pour cela que l'UNSA Education demande lors de ces changements de structures de disposer de l'organigramme de départ et de l'organigramme d'arrivée.

La rectrice dit entendre cette demande de poursuite de dialogue et annonce la tenue de GT après le CTSA.

Présentation du Service de l'école inclusive (SEI) par le DAASEN M. SALLES (cf doc)

But regrouper tous les moyens liés au handicap de façon à avoir un interlocuteur unique pour tous les acteurs concernés (Parents, PIAL, les différents partenaires)

La présidente nous annonce que la présentation des fiches de postes ne pourra être fait en séance. Elle propose :

- 1- GT sur les requalifications, avec présentation des fiches de poste.
- 2- GT avec les acteurs de l'EAF et les OS pour répondre aux inquiétudes du personnel

La présidente propose de passer au vote

Les organisations syndicales demandent une suspension de séance.

A la reprise de séance **les OS annoncent** que compte tenu des propositions de poursuite du dialogue sociale avec les 2 GT, ils ne sont pas en mesure de se prononcer, et elles demandent **un ajournement du vote sur ces questions** pour pouvoir consulter les collègues et voir le résultat des discussions à l'issue de ces 2 GT.

Les OS demandent **un organigramme avec plus de détail** en ce qui concerne l'EAF. La rectrice dit que compte tenu de notre demande, **elle ajourne les votes sur les points 2 et 4 de l'ODJ** pour laisser aux OS le temps de dialogue avec les GT qu'elle a proposé. Cela permettra à ses équipes d'affiner la présentation des fiches de poste.

Compte tenu du calendrier du mouvement un CTSA sera programmé en Mai 2022. Seul M. BERTHOU de la DRAJES est invité à présenter la création de poste de la DRAJES.



Point 5 : Présentations diverses

Présentation des travaux au rectorat par M. Jean-Claude FOCK-LAP (FP)

Ces travaux concerneront :

- Toute l'étanchéité de la toiture
- La verrière
- La climatisation entière du rectorat
- La Pose de panneaux photovoltaïques

Les canalisations de la climatisation explosent, le rectorat a obtenu un budget du ministère pour des travaux. Toute la tuyauterie de la climatisation va être remplacée par des tuyaux en cuivre et les convecteurs seront changés.

Coût 2,7 millions.

Ces travaux ont fait l'objet d'un calendrier prévisionnel et d'une découpe du rectorat par secteur. Chaque zone aura des dates. Chaque zone sera impactée pendant 10 à 15 jours. Le Rez-de-chaussée se fera pendant les vacances.

L'UNSA Education : il y aura-t-il des bureaux qui devront être libérés pour ces travaux ?

FP : Effectivement, il faudra pour certains bureaux, prévoir du télétravail, car il faudra libérer les bureaux sur plusieurs jours.

A quoi serviront les panneaux photovoltaïques ?

Les panneaux photovoltaïques permettront d'alimenter le rectorat en électricité.

L'UNSA Education : il y aura-t-il des bornes de rechargement pour les voitures ?

FP : Oui, car il y a une obligation d'installer des bornes de rechargement pour les véhicules électriques, si l'on installe des panneaux photovoltaïques.

Fin de séance 12h30